



Panne de cumulus et pas de dépannage avant 4 jours

Par **aneso508**, le **23/06/2016** à **19:53**

Bonjour,

En location depuis 5 ans chez un particulier très... particulier : pas d'eau chaude depuis 2 jours. Appel au propriétaire, venu aujourd'hui. Me dit " je vous envoie un plombier lundi, vous tiendrez jusque là ? "

Là réponse me semble logique... je fais comment pendant 4 jours monsieur ? " " vous irez chez votre père "...

Que faire ? A-t'il le droit de me laisser sans eau chaude tout ce temps ?

Certes pas d'enfants à la maison mais je défie quiconque prendre des douches froides pendant 4 jours...

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **24/06/2016** à **08:29**

Bonjour,

Certes, se retrouver sans eau chaude durant quelques jours est gênant, mais les miracles n'existent pas !

Il faut bien attendre que le plombier, qui peut être déjà débordé, arrive à libérer un créneau pour passer chez vous. Et s'il faut changer le cumulus, il y aura encore quelques jours supplémentaires à attendre...

La loi prévoit que si ce désagrément dure moins de 21 jours, vous n'avez aucun recours. Au

delà de 21 jours, vous pourrez demander une baisse de loyer proportionnelle au manque de jouissance. Il n'y a pas si longtemps, ce délai était encore de 40 jours !